

Cégep de Rimouski



Savoir



Aimer



Vivre

Programme Local d'Aide à l'Innovation pédagogique et à la Recherche (PLAIR)

Appel de projets pour le
trimestre d'hiver 2012

Cégep de Rimouski
Septembre 2011

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser au :

Développement pédagogique
Local D-338
Cégep de Rimouski
723-1880, poste 2202
Courriel : serdep@cegep-rimouski.qc.ca

Jean-Pierre Lamontagne, poste 2147
Ann-Marie Nadeau, poste 2245
Annie-Claude Prud'homme, poste 2270

Vous pouvez obtenir une copie électronique du présent guide sur le site du Cégep à l'adresse www.cegep-rimouski.qc.ca, sous la rubrique « Développement pédagogique », dans la section « Le Cégep ».

Table des matières

Introduction	1
Évaluation des projets.....	2
Processus d'évaluation	2
Partie 1 : La recherche.....	3
Objectifs	3
Critères d'évaluation	3
Partie 2 : L'innovation pédagogique.....	4
Objectifs	4
Critères d'évaluation	4

Introduction

Ces dernières années, les exigences ministérielles et institutionnelles en matière d'élaboration de programme par compétences, d'évaluation de programme ou de réussite et diplomation, pour ne mentionner que celles-là, ont mobilisé une bonne partie de l'attention des intervenants et ont ouvert la porte à de nouvelles explorations. Ce contexte est propice au développement de projets de recherche et d'innovation liés à l'enseignement, à la pédagogie et à l'apprentissage.

Le **Programme Local d'Aide à l'Innovation pédagogique et à la Recherche** (PLAIR) vise à soutenir les enseignantes et les enseignants qui souhaitent expérimenter de nouvelles formules pédagogiques ou qui veulent s'investir dans des projets de recherche pédagogique. Le PLAIR contient donc deux volets qui favorisent la réussite éducative : un volet *innovation* pédagogique et un volet *recherche*. Les objectifs du PLAIR sont en accord avec le plan stratégique 2010 -2015.

Un accompagnement vous est offert par le Développement pédagogique dans le but de faciliter la préparation de votre proposition. Veuillez vous référer aux pages suivantes et aux formulaires pour l'élaborer. Si votre projet est retenu, un soutien financier sous forme de dégageement en temps de travail (ETC) vous sera accordé.

Notez que les projets de développement de matériel didactique et la préparation de notes de cours ne sont pas admissibles. Cependant, la préparation de matériel didactique peut être acceptée dans la mesure où ce matériel s'insère dans le développement d'une approche novatrice.

Les formulaires de présentation des projets avec les signatures des participants doivent être adressés au Développement pédagogique (local D-338) **avant le vendredi 21 octobre 2011 à 16 h.**

La proposition de projet doit être obligatoirement accompagnée d'une résolution en bonne et due forme de l'assemblée départementale ou de l'équipe programme donnant son appui au projet.

Les projets subventionnés dans l'un ou l'autre des volets seront réalisés au trimestre d'hiver 2012. Les participants aux projets seront invités à présenter les résultats de leurs travaux à une activité de « 3 à 5 innovation » et à déposer un rapport décrivant le déroulement du projet à ce moment-là.

Évaluation des projets

Processus d'évaluation

Une vérification sera d'abord effectuée au Développement pédagogique afin de s'assurer du respect des critères de présentation et de la présence des documents demandés. Les projets admissibles seront alors soumis aux membres d'un comité d'évaluation qui les analyseront à l'aide des critères présentés dans les pages qui suivent. Les membres du comité feront ensuite une recommandation à la Direction des services éducatifs, qui décidera du dégagement attribué.

Le comité d'évaluation est formé d'au moins un conseiller ou une conseillère pédagogique du Développement pédagogique, d'un adjoint ou d'une adjointe à la Direction des services éducatifs et de deux membres du personnel enseignant délégués par leur assemblée syndicale. Toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité.

L'analyse et l'évaluation des projets se feront de manière à ce que le dégagement alloué puisse être inclus dans l'opération de calcul des tâches d'enseignement pour l'année 2011-2012.

Partie 1 : La recherche

Objectifs

En accordant des ressources dans le cadre du PLAIR, le Cégep de Rimouski veut :

- favoriser l'émergence de projets de recherche et d'expérimentation concernant l'étude des conditions liées à la réussite et à la diplomation des étudiantes et des étudiants de son institution;
- faciliter la conception de projets demandant le soutien financier d'un organisme au niveau national (PARÉA, PART, etc.). Dans ce sens, le projet doit être formulé avec l'intention de poursuivre l'activité de recherche au niveau national. Dans ce cas, l'identification d'un programme national de recherche et un projet de demande de financement doivent être annexés à la demande.

Critères d'évaluation

Les projets de recherche doivent participer à l'amélioration des connaissances, des pratiques, ou les deux, dans un domaine particulier lié à l'éducation. Les critères d'évaluation sont :

- la qualité du projet;
- la pertinence du projet.

La pondération des critères est articulée comme suit :

- la qualité du projet (50 points)
 - la description claire du sujet et de l'état de la question (2.1 et 2.2 du formulaire);
 - la présentation claire de la problématique et de l'hypothèse de recherche¹ (2.3 et 2.4);
 - la formulation précise des objectifs poursuivis et la pertinence de la méthodologie choisie (2.5 et 2.6);
 - le réalisme de la planification (2.7);
 - la cohérence de l'ensemble des éléments (ensemble de l'item 2).
- la pertinence du projet au regard des objectifs du PLAIR, édition 2011-2012 et la contribution du projet au développement de l'enseignement collégial. (50 points)
 - la justification du dégagement (3.1);
 - l'identification claire des retombées dans le milieu auprès des étudiantes et étudiants ou du personnel enseignant (3.2);
 - le lien explicite avec l'enseignement collégial et avec la réussite et la diplomation (3.2).

Voir l'annexe A : *Formulaire de présentation d'un projet de recherche*

¹ Une problématique, selon Bernard Dionne, est une « mise en perspective de l'ensemble des liens qui existent entre les faits, les acteurs et les composantes d'un problème donné », et une hypothèse est « l'affirmation d'une relation entre deux variables que l'on tentera de confirmer ou d'infirmier. » (Bernard DIONNE, *Pour réussir. Guide méthodologique pour les études et la recherche*, Montréal, Beauchemin, 2008, p. 181.)

Partie 2 : L'innovation pédagogique

Objectifs

Ce volet du programme PLAIR veut soutenir les enseignantes ou les enseignants qui souhaitent :

- concevoir et mettre au point de nouvelles stratégies d'enseignement ou d'apprentissage au niveau collégial;
- développer des formules pédagogiques permettant de varier et de stimuler l'apprentissage des étudiantes et étudiants;
- améliorer les compétences langagières en français et en anglais;
- soutenir l'amélioration des programmes d'études et la rétention des étudiants et étudiantes.

Critères d'évaluation

Les projets d'innovation pédagogique seront sélectionnés en prenant en considération :

- l'adéquation du projet et des besoins exprimés;
- le réalisme de la proposition (objectifs, méthode, échéancier);
- la pertinence du projet au regard des objectifs du volet Innovation pédagogique, édition 2011-2012 :
 - le caractère novateur de l'ensemble de la proposition;
 - l'amélioration des conditions de réussite et de diplomation;
 - le développement de l'enseignement collégial (transfert à l'interne et dans le réseau).

Les projets peuvent être initiés par une équipe d'enseignantes ou d'enseignants. Le transfert d'expertise est à valoriser.

Voir l'annexe B : *Formulaire de présentation d'un projet d'innovation pédagogique*